Sales at auction.

BY JOHN M. BACH.

WILL be sold on Saturday, February 11, at 12 o'clock, at the Arcade Exchange, Magazine street,

That valuable Saw Mill

with the batture nearly 250 ft. front on the river, lying and situated in faubourg Delassize, and adjoining faubourg Lafayette. This property is at present leased for the term of [illegible] at $8500 per annum.

Terms: One fourth in six months; balance, 1, 2 and 3 years credit, without interest. The plan will be exhibited a few days before the sale.

Act of sale before Felix Grima, Esq. Notary Public, at the expense of the purchaser.

Also,—Seven valuable batture lots in faubourg Bouligny, each measuring 60 feet front, by a depth of from 250 to 400 feet.

Terms: One fourth in six months; balance at 1, 2 and 3 years credit for approved endorsed notes with mortgage.

Acts of sale before H. B. Cenas, Esq. Notary Public, at the expense of the purchasers. feb 4

BY JOS. LE CARPENTIER.

WILL be sold on Monday, February 6, 1837, at 10 o'clock, A. M. at his auction store, by order and under the inspection of the Port Wardens, for account of whom it may concern, 6 bags of coffee, imported in, and damaged on board brig Eveline, Capt. Jackson, from Havana. feb 4

PROBATE SALE.

Succession of Dr. JOSEPH CONAND.

ON Tuesday, 7th February, 1837, on the sugar plantation described below, at 10 o'clock, A. M. in pursuance of a decree of the Hon. the Court of Probate of the Parish of Ascension, La. will be sold finally and without reserve by the Hon. E. Duffell, judge of the said Court, in order to operate a partition between the widow and heirs of Dr Joseph Conand, deceased, the following described property, forming part of the community of gains and acquests, which existed between the said deceased and his widow to wit:

1st. A Sugar Estate situated in the parish of Ascension, on the right bank of the Mississippi, about two miles below Donaldsonville, the plantation measuring six arpents 4 toises and 4 feet front on the river, side line opening about 11 degrees 54 min. and 40 arpents in depth, this first tract containing——superficial acres composed also of the double amassing tract in the rear, running to 80 arpents from the river, being of an irregular form and containing 358 ——superficial acres, and further of another tract adjoining the double concession at 40 arpents from the river, containing 36 90 100 superficial acres; all susceptible of cultivation, and the rear thereof plentifully stocked with valuable cypress and ash timber; said plantation bounded above by lands of Ignace Dugas, and below by those of widow Louis Mollere, is situated at the head of the great Eddy, from which during all the high water seasons, immense qualities of valuable timber can be gathered and selected out of the enormous rafts or drift which are then collected in it. It is also the best situation on the Mississippi for saw mills. On the plantation there is a good habitation dwelling house, a sufficient number of excellent cabins, stables, barns, and other requisite outhouses, and a splendid new brick sugar house and two purgeries completely furnished with new square jointed cisterns, coolers, receivers and all the necessary implements, and a first rate Tufts Sugar Mill and Steam Engine, and finally everything requisite for the complete management, grinding and manufacturing of a large crop. There are further on the plantation all the cattle, oxen, horses, carts, ploughs, harrows, coulters, hoes, spades, shovels, grubbing hoes, axes, cane knives, coopers' carpenters' and blacksmiths' tools, and other implements required, and a large supply of corn and forage raised on it last season. Also, a sufficient quantity of plant cane, the planting of which is going on under the care of a skilful manager, with the view of making this year a crop of about four hundred hogsheads of sugar, reserving the land necessary to raising the provisions of next year. Of the improvements on the plantation the only part not sold with it is the Saw Mill and outhouses and dependencies, which are the property of Mr U Cherbonnier, to whom a lease on the ground on which they stand has been granted for three years, the first free of rent and the subsequent years at a yearly rent of $600 he being bound, at the expiration of this lease, to remove the establishment from the plantation. The ground thus leased being 160 feet in width and running from the river to the present back fence of the saw mill.

With the above and in one single lot will be sold the SIXTY SLAVES hereafter described, being the one hitherto employed in working the farm and sugar establishment, viz:

Joe Even, the driver, aged 32 years, Hercules, 21 years; Lewis Terry, 30; Roger, 50; Thompson, 56; Abram 26; Dick 30; Merica, an excellent cooper, 50; George 26; Frederick 43; Aaron 32, Joe White 32; Yellow Isaac, an excellent carpenter, 40; Isaac Glover 32; Giles, 30; Old Henry, 59; Big Jim, 50, Charles Glover, having been in the habit of running away, 40; Talbert, 26; Strother, 20; Darby, 36; Mingo, 36; Moses, 27; William, 28, Nathan, 27, Frank 18; Old John, 61; Little Joe 14; Ben, 14; Washington, 14; Tom, 16; Old Will, 52; (infirm); Thornton, 21; Jacob, 23, Jim Raps, 40, Lewis Tapster, 36; Paul, (creole) 34. Little Frank, 18, Dandy, 55, Almey, 26; Charlotte, 12; Kitty, 16; Betsey, 32, and her children, William, 3 years, Eliza, 3 years, and Edmond six months; Louisa, 22; Rose 21, and her child Enoch, 2 years; Polly, 23 years, and her children, Victoria, 6 years, and Adela, 3 years; Matilda, 21, and her child John, 1 year old; Tinca, 47, and her child Adam, 1 year old; Patsey, 50. All well acquainted with the different branches of labor on the plantation. There is in the saw mill and belonging to the plantation an excellent grist mill, which during three months after the sale, is to be worked for the use of the plantation by the saw mill engine, after that it will be removed to the plantation engine if the purchaser makes no other agreement therefore. All the above to be sold in one single lot.

N.B.—By a new agreement with Mr Cherbonnier, the purchaser of the sugar plantation will have the privilege of extinguishing the lease of three years, and moreover of becoming proprietor of the saw mill, for a total sum of $7000, payable one half in one year, and in notes well endorsed, one-half in two years; but he shall declare his willingness so to do at the moment of the adjudication, otherwise the saw mill with its lease will immediately be sold to the highest bidder, payable as above. The sale of this saw mill will comprise all the buildings thereto appertaining, workshops, horse, and all other moveables used in its management.

Statements of the movables attached to and sold with the plantation and with the saw mill, will be deposited on the premises, and also in New Orleans, with Mr H F Debleux.

2d. A plantation situated in the parish of St James on the left bank of the Mississippi, about 22 leagues above New Orleans, measuring five arpents front to the river, the side lines closing three degrees and running back forty arpents in depth, also, the double concession thereto belonging, which has been purchased from the United States, this tract bounded above by Valentine Teriot and below by the heirs of Joseph Tomlet and another tract below the preceding one and only divided from it by the land of the heirs of Tomlet, having one arpent front by forty deep and the double concession purchased therefor: the first tract having thereon an excellent dwelling house and various outhouses and fine oak and pecan trees.

3d. An extensive copper apparatus for making sugar according to A. Leon's system of boiling and clarifying, composed chiefly of a tiling, battery, five large square kettles, copper receivers, copper pipes, brass cocks, pumps, &c.

4th. A horizontal sugar mill with its apparatus, framing and gearing, being the one used on the plantation before the present mill and engine were procured.

Terms—The plantation, slaves, &c. comprised in the first lot and the land in St. James, to be sold, payable one fourth cash, one fourth one year, one fourth two years, and one 4th three years, from the day of sale.

For the credit instalments, notes to be given endorsed to the satisfaction of the tutrix and tutor of the minor heirs of deceased, and special mortgage granted to secure their payment. The acts of sale, if required by the vendors at the time of sale will be passed in New Orleans before Theodore Seghers, Esq. Notary Public, otherwise before the Judge of the parish of Ascension.

The copper apparatus and sugar mill will be sold on credit of 12 months, for which notes endorsed as above will be given. No delivery will be made till the cash and notes will be furnished or at least placed in the hands of the notary passing the sale.

For further particulars concerning the property application may be made on the premises, or in New Orleans, No. 91 Custom house street to Mr. H. F. Debleux. j 26 dts

BY FERNANDEZ & WHITING.

MONDAY, 6th inst. at the Exchange, corner of Chartres and St. Louis st. at 12 o'clock, precisely, will be sold, 59 Lots of Ground, situate in faubourg Washington, Duncan's district, forming the central point of the 3d municipality, between the Cotton Press and the Tobacco ware house, said lots composing square No 51, bounded by the streets Clouet, Louisa, Genis and Liberaux, and of square No 27, bounded by Clouet, Louisa, St. John Baptiste and St. Avide sts. in the neighbourhood of square No 11, belonging to the 3d municipality, and which is the most convenient place to establish a Canal and a Basin, that would join Bayou Bienvenue.

Terms: 6, 12 and 18 months credit, from the 1st January last, in notes divided in parts, endorsed to the satisfaction of the vendors and mortgage until final payment. Should any of the notes not be paid at maturity, they will bear an interest of 10 per cent per annum without delay for the payment of the same.

Acts of sale before L. Feraud, Esq. Notary Public, at the expense of the purchasers, also at their costs, to be put in possession. feb 4

STATE OF LOUISIANA.—Parish of Jefferson—Court of Probates—Estate of Pierre Volant Labarre—On Saturday, the 9th March next, at noon, in pursuance of a decree of the Hon. the Court of Probates in and for the parish of Jefferson, bearing date the 31st of January, 1837, I will sell at public auction, at the Arcade Exchange, in Magazine st, in the city of New Orleans, the landed property hereinafter mentioned, belonging to the succession of Pierre Volant Labarre deceased, to-wit:

1. A tract of Land situated in the rear of the depth of the forty arpents of the plantation there belonging to the deceased, situated in this parish of Jefferson, on the left bank of the river Mississippi at about nine miles above the city of New Orleans, bounded above by the plantation formerly belonging to Louis D'Aquin, and below by that formerly belonging to Ludger Fortier.

2. Lot of Ground marked No. "Nineteen" on a plan of said plantation drawn on the 9th May, 1836, by Allou D'Hemecourt, deputy surveyor, said lot of ground measuring three hundred and eighty feet 7 inches front on the river Mississippi and opening so as to give fourteen arpents one hundred and twenty eight feet 11 inches front on a line, at a depth of forty arpents, about two arpents of of said lot of ground, extending in depth as far back as Lake Pontchartrain.

Terms and conditions of the sale—One fifth cash, and the balance payable at one, two and three years credit, for notes endorsed to the satisfaction of J. Bte. Volant Labarre, and bearing mortgage until final payment.

Acts of sale to be passed at the costs of the purchaser.

f 6 F. DUGUE, Judge.

MAELZEL'S EXHIBITION of the Automaton Chess-Player, Trumpeter, Rope Dancer, &c.

Takes place every evening (Sundays excepted) corner of Camp and Poydras sts. (entrance in Poydras street.)

Performance to commence at 7 1-2 o'clock precisely.

Admittance, $1—Children, half price. j 31

ORLEANS BALL ROOM.—On Monday, February 6, 1837, at the request of several families, a grand Dress Ball, preceded by a Children's Ball, which will begin at 5 o'clock in the afternoon, and terminate at 9 o'clock.

Admission for grown persons $1; children 50 cts. jan 31

THE Insurance Company office of Orleans Theatre is removed to Royal st, No 153, between Toulouse and St Louis sts, near the Consolidated bank. J A DUREL, feb 4—3t Secretary.

FOR sale by F. TIO, 36 Ash street,
130 sacks of green Havana Coffee, landed from the schr [illegible] and Albion,
[illegible] Black Pepper do.
60 sacks of Tobacco coarse Pepper,
100 cases of brown Sugar. f 4-3t

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par F. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 6 FEVRIER 1837.

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues par un grand nombre d'actionnaires comme Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane:

H. D. Peire,	A. Maurin,
F. de Armas,	H. Lockett,
Laborde Ferrié,	A. W. Pichot,
J. B. Lepretre,	Y. Roudiage,
H. Bonini,	F. Buisson,
F. Labatut,	C. Toledano,

☞ Un grand nombre d'actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, soutiendront Mr. Louis LeBeau, comme directeur de cette Institution, à l'élection qui aura lieu le 6 courant. 3 fev—3t

☞ On recommande les actionnaires suivans pour Directeurs de la banque des Citoyens, à la prochaine élection.

Messrs. J. A. Merle.
H. Marigny.
F. J. Tricou.
L. G. Heligenberg.
P. A. Delachaise.
E. J. Forstall.

Le navire *Mozart*, capitaine Walsh, parti du Havre le 19 décembre, est arrivé ici hier soir vers minuit; le capitaine nous a communiqué une liasse de journaux de Paris jusqu'au 17, mais les nouvelles qu'ils contiennent ayant été anticipées par l'arrivée du *Pennsylvania* à New York, nous n'y avons rien trouvé de nouveau à extraire. Le sac aux lettres du navire Bolivar a été apporté par le Fébeiana.

Pendant la déroute de Constantine, le capitaine Pavou, voyant un pauvre soldat tomber de fatigue, lui demanda s'il ne pouvait plus aller. "Mon capitaine, dans un instant j'aurai la tête coupée; mais prenez mes cartouches; je ne voudrais pas que l'ennemi pût s'en servir contre vous." Etonné de ce courage, le capitaine met pied à terre, place le pauvre diable sur son cheval, et le ramène au camp de Guelma, après avoir fait sept lieues à pied, tenant son cheval par la bride.

On vante le courage du 2e léger. On raconte aussi la belle défense de l'artillerie, qui combattit long-tems avec héroïsme autour de ses pièces; enfin la nuée des assaillans grossissant toujours, les artilleurs enclouèrent les canons, et allaient succomber, lorsque le 63e de ligne, composé presque en entier des enfans de Paris, dégagea l'artillerie par un effort désespéré.

On assure qu'Achemet, bey de Constantine, payait à peu près 30 fr. chaque tête coupée. Le maréchal, dit-on, publia que pour chaque soldat qui serait ramené vivant, cent francs seraient comptés sur l'heure.—Huit ont été rendus à ce prix par un seul arabe.

Le navire *New Jersey*, parti de Liverpool le 26 décembre, était en vue de Boston au départ de l'estafette arrivé hier.

Sur les lois contre les intérêts des femmes.

Notre hémisphère s'est long-tems enorgueilli d'avoir donné à l'ancien monde des leçons de libéralisme, et d'avoir contribué au grand mouvement qui a fait entrer les peuples pour quelque chose dans les destinées du monde. Avant la révolution d'Amérique, le droit divin et la consécration des dynasties, étaient des principes débattus par les philosophes; mais tellement enracinés dans l'opinion des masses, que les idées officiellement adoptées à Philadelphie semblaient à Paris des utopies impraticables. Tout à coup, la révolution d'Amérique éclate; des hommes d'une trempe supérieure, des Thomas Payne, des Franklin, des Jefferson, mettent en œuvre ces trésors de philosophie qui ont fondé nos primitives institutions; et voilà que, de l'Amérique, sort une lumière nouvelle. Les peuples éclairés tout à coup voient tomber de leurs yeux les écailles des préjugés, et la révolution française, la révolution de 1789, éclot aux rayons de la révolution américaine. Dès lors, l'esprit du progrès gagne les nations; les préjugés sont bravés de haute lutte; le combat s'engage entre les opinions surannées et les opinions du jour, et toujours l'Amérique unie sert de phare à ces nouvelles conquêtes de l'esprit humain. La sagesse de nos devanciers, la sagesse de ceux qu'une longue expérience et de grandes infortunes avaient rendus législateurs, pose les fondemens de notre fédération. La liberté individuelle, celle des cultes et des opinions, sont les bases premières de l'édifice, et tout ce que le siècle présentait alors de moyens d'améliorations dans le sort de l'espèce humaine est mis à contribution pour l'avantage commun.

Il semblait découler, des principes établis, une conséquence inévitable; c'est que, marchant toujours dans la même voie, le congrès national serait le dispensateur des bienfaits d'une civilisation plus avancée, et qu'à chaque pas fait par la raison, par la science économique ou politique, le progrès général s'en suivrait.

Un autre résultat semblait infaillible, c'est que chaque Etat, se trouvant en possession d'approprier ses lois aux besoins des localités, suivrait néanmoins le mouvement imprimé par l'astre dominant; et que, tout en faisant des lois analogues à ses mœurs, aucun d'eux ne perdrait de vue l'esprit de la constitution générale, et le principe vital de la fédération; le progrès!

C'est ainsi que les grands hommes qui ont établi nos institutions sur leurs bases actuelles, ont compris le lien fédéral; et leur croyance à cet égard fait autant d'honneur à leur caractère, qu'à celui du peuple naissant qui avait déjà aux yeux du monde une si haute réputation de vertu et de sagesse. C'est avec cette conviction qu'ils ont composé ces œuvres de génie; c'est à ces idées d'un ordre supérieur que le Dieu des nations dut sans doute sa protection à la cause pour laquelle ils consacraient leurs talens et leurs veilles. Cependant, le temps a amené des résultats bien différens de ce que ces grands citoyens avaient pu prévoir; les révolutions et les guerres européennes ont jeté sur le sol américain une immense population tout imbue des principes qui avaient été proclamés à la face du monde.

Ils voyaient dans l'Amérique, un pays d'exception; et, de toute part, le bonheur des émigrans en a été la récompense. Mais, à mesure que la prospérité s'est accrue avec la population, on a vu des divergences sensibles avec la pensée primitive des fondateurs de l'Union. L'amour de la patrie s'est localisé; et l'homme qui se glorifiait du titre de citoyen des Etats Unis, a a plus prétendu qu'à l'honneur d'être de New York, de Boston, ou de la Nouvelle-Orléans! Les intérêts locaux ont prévalu, et avec eux les préjugés qui en sont la conséquence. On a perdu de vue ce principe du progrès qui tendant sans cesse à l'amélioration de la condition humaine, devait amener dans les lois des changemens progressifs tout à l'avantage des masses.

Cependant, un esprit rétrograde a soufflé de toute part; et l'on dirait que le génie protecteur des fondateurs de l'Union, a retiré sa main bienfaisante, pour nous remettre sous le joug de plomb des antiques préjugés. De toute part, nous avons entendu des gémissemens sur l'iniquité des lois sociales à l'égard des femmes; et, si les utopies qui ont circulé, en Europe, pour les appeler à un partage rationnel dans les avantages sociaux ont été rejetées par des motifs puissans, il ne s'en est pas moins suivi un élan des cœurs en leur faveur, long-tems opprimé. Les bons [illegible] destination était tout intérieur [illegible] d'épouse et de mère, le dévouement [illegible] aux affaires sociales, il n'en [illegible] de tout égard, et de toute protection [illegible] les gens de cœur, que si les mœurs [illegible] ne sont pas de donner au sexe une part [illegible] direction des affaires publiques [illegible] plus possible sur un pied d'égalité [illegible] aux avantages personnels. C'est le vœu [illegible] de la partie éclairée de la société [illegible] sens, un droit incontestable acquis [illegible] à cette moitié du genre humain [illegible] inaperçus pour ceux qui ne réfléchissent [illegible] qui ne rapportent rien qu'à eux [illegible].

[illegible] que le monde civilisé travaille [illegible] front à la Louisiane; et, dans [illegible] où l'on prodigue aux femmes [illegible] là que se fabriquent des lois [illegible] que les siècles antérieurs leur avaient [illegible]; droits que, malgré sa rigidité à l'égard d'un [illegible] il ne considérait que comme subordonné presque militairement à l'autre, le grand Napoléon avait consacrés dans son code immortel.

Nous voyons notre législature actuelle s'occuper avec une sorte d'acharnement à attaquer les droits des femmes; et, dans un acte pour modifier la communauté nous voyons établir une distinction choquante entre les deux sexes; le mari, survivant, sera l'héritier, le seul héritier, de cette part de la communauté qui doit maintenant revenir aux héritiers de la femme; disposition qui nous paraîtrait fondée en raison, si la réciprocité était accordée à la femme, dans les mêmes circonstances. Mais, il n'en est rien; et celle qui, par la bonne administration du ménage, par ses économies, souvent par ses travaux, toujours par son dévouement aux intérêts commun a contribué, à créer ou du moins à améliorer la fortune; serait exclue de la part qu'elle se croyait acquise dans le résultat d'une vie laborieuse! Nous ne savons où l'idée d'une pareille loi a pu se puiser; mais, quelle qu'en soit la source, elle est digne de figurer dans les codes d'Ethelred ou de St. Edouard.

On ne s'est pas borné à une exclusion si criante; un autre bill a été proposé, pour donner au mari la disposition entière des biens de la femme, sous que, désormais, il soit besoin, ni du consentement, ni du concours de celle-ci; et cette loi, digne de son origine anglaise, laisse loin derrière elle, ce que l'on a figuré du despotisme turc; car, chez ce peuple où le mari peut disposer de la vie de la femme, il n'a aucun droit sur des biens qui sont sévèrement garantis par la loi.

Il est à croire que nos législateurs ne laisseront point passer de pareilles lois, sans un mûr examen; et qu'ils y regarderont à deux fois avant que de prendre des mesures aussi ridicules, et tout odieuses, de dispositions qui tendent à réduire l'existence des femmes à l'état de parias. Qu'elles ne participent pas à la confection des lois; rien de mieux: mais qu'elles n'y perdent rien en considération et en bien être; et que ceux qui, souvent par caprice ou par vanité, cherchent à faire passer des lois bizarres et contraires à la douceur de nos mœurs, se souviennent que le plus grand écart des législateurs est d'abuser, contre le faible, de la puissance momentanée dont ils sont responsables à leurs commettans, et qui plus est à la postérité!

SANTA-ANNA EN ROUTE POUR LE MEXIQUE.

Les feuilles d'épreuves de nos correspondans de Baltimore, nous apprennent que Santa-Anna et son aide de camp Almonte sont partis de Washington city, pour Norfolk, le 20 du mois dernier. Ils doivent s'embarquer à bord du brick de guerre Pioneer. Les glaces qui entravaient la baie de la Chesapeake ont retenu le bâtiment à vapeur à l'entrée de la rivière jusqu'au lendemain après-midi. Les vents de sud ayant rompu la glace, le bâteau a descendu la baie.

Un post scriptum de l'Américain dit qu'une dépêche télégraphique a annoncé que le bâteau n'ayant pu descendre la baie est revenu dans la même soirée et a jeté l'ancre à Rocks.

Voici la liste des officiers attachés à la corvette de guerre Natchez, mouillée en ce moment à la passe du S. O.

MM. Wm Mervine, commandant, E. Peck, J. G. Banham et Henry Hoof, lieutenans, J. H. Chandler, chirurgien Sterret Ramsey, trésorier, [illegible] Smith pilote, [illegible], chirurgien, C. S. Ridgley et D. Mc Dugal, aspirans de 1ère classe, T. B. Dorby, J. G. Anthony, Henry Shipwith, M. Collins, C. Saunders, aspirans. H. Wheeler, secrétaire du commandant, J. Bryant contremaître, John Myrick, canonnier, L. Mc Kay, charpentier, C. C. Harting, voilier.

Nouvelles plus récentes de la Floride.

D'après les nouvelles reçues du théâtre de la guerre par la voie de St Augustin, nous apprenons que l'armée américaine, sous les ordres du général Jesup, poursuit avec activité son plan d'opérations contre la Wahoo Swamp qui semble être le point de réunion de ce qui reste d'Indiens. L'armée dans sa marche a rencontré dix villages, contenant environ 200 maisons, qu'elle a brulés. Toutes les mesures ont été prises pour envelopper le fameux chef des Séminoles, Powell: on le croit encore dans ce marais; et le général opère de manière à empêcher sa jonction avec Micanopy, Jumper et Alsopoka.

Jesup a maintenant une belle armée sous ses ordres; elle se compose principalement de troupes de ligne; le 6me. régiment d'infanterie est à Tampa Bay et le 4me régiment campe sur le Ouithlacoochee; 300 dragons et deux compagnies d'artillerie sont arrivées à Black Creek d'où l'on attend d'un jour à l'autre de nouveaux renforts.

Les feuilles d'épreuves du Georgian qui nous fournissent tous ces détails, ajoutent, sous la foi de l'Herald de St. Augustin, qu'un grand nombre de nègres, appartenant aux Indiens, ont été faits prisonniers, et qu'on a trouvé en leur possession une quantité assez forte de cartouches faites d'une gente tout à fait nouveau.

Plusieurs hommes de couleur ont été également arrêtés et emprisonnés sous la charge d'être en relation avec la bande de Macandine, qui infectent la contrée et de leur fournir des munitions de guerre.

D'après le dernier ordre lancé par le général Jesup, il paraîtrait que la seconde compagnie de dragons devra se transporter au fort Drane.

Le lieutenant colonel Crane devra commander toute cette partie de la frontière qui s'étend depuis le Black Creek jusqu'à la rivière Suwanee et établir des quartiers-généraux à Garey's ferry.

Le lieutenant colonel Fanning, à son arrivée, devra se transporter à Volusia avec les compagnies commandées par le capitaine Mellon et le capitaine Vinton. Il aura à sa disposition plusieurs bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau, qui devront remonter la rivière St. Johns, jusqu'au lac Monroe, et tôuer des barges sur lesquelles s'embarqueront les troupes destinées à coopérer avec l'armée, dans le cas où celle-ci marcherait sur la rivière.

Le bataillon de milice à son arrivée à la Caroline du Sud sera envoyé au service des Etats Unis. Une compagnie sera envoyée à Volusia et les autres à tel endroits que le lieutenant colonel Crane jugera convenable de désigner.

Les dragons jusqu'à nouvel ordre, devront opérer sur la ligne qui s'étend de Banck Creek au fort Drane et se porter de là sur la Suwanee. Leur mission est d'éclairer le pays et de le purger de tous les partis d'Indiens qui l'infestent maintenant, et empêcher, surtout qu'ils n'opèrent leur jonction avec la bande d'Alligator que l'on dit être campée au bas de la rivière Ocklawaha.

Le lieutenant colonel Crane est parti dans la matinée du 14 janvier pour Garey's ferry.

(Communiqué.)

LA COUR SUPRÊME.

Depuis quelque temps ce tribunal occupe d'une manière sérieuse l'attention publique. Qui doit remplacer le juge Mathews? est une question qu'on se fait d'autant plus fréquemment que la difficulté d'y répondre devient plus grande. Dans le fait, d'après la tournure que les choses ont prise cette question est devenue un problème, que toutes les conjectures possibles ne peuvent résoudre.

Deux membres distingués du barreau, Bowen et M. Simon, ont été successivement nommés par le gouverneur et rejetés par le Sénat. Nous savons que ces deux messieurs exercent depuis long-temps, et jouissent d'une bonne réputation comme avocats, et qu'ils sont versés dans la jurisprudence anglaise, française et espagnole. On sait bien que les anciens praticiens de la cité ne veulent pas accepter la place de sorte que pour la remplir maintenant il faut bien que le gouverneur choisisse, s'il le peut, parmi les jeunes adeptes de la profession.

Aussitôt que ces deux rejets furent connus, on se demanda généralement comment cela est-il arrivé? Quelles étaient les objections contre des hommes comme Messieurs Bowen et Simon?

Cela s'explique d'abord par la supposition que le Sénat ne connaissait pas ces candidats. Cependant cette raison là n'était pas satisfaisante. Si les individus nommés n'étaient pas personnellement connus du Sénat, il était convenable que l'on prit des renseignemens sur leur compte, mais ce n'était pas une raison pour les rejeter sans prendre d'informations. A l'égard de l'un ou de l'autre de ces candidats, le Sénat avait dans son sein plusieurs membres capables de fournir les plus amples éclaircissemens. S'il eût fallu d'autres preuves plus authentiques, il n'y avait qu'à recourir aux rapports judiciaires de l'Etat, où chacun eut pu s'assurer de la capacité de ces grands hommes!

On a dit que le véritable motif de ces rejets était, non pas qu'il y eut aucune objection contre M. Bowen ou M. Simon, mais que le Sénat préférait un candidat de son choix, pris dans son sein.

Les choses étant ainsi, il se présente une question majeure à l'examen du peuple de la Louisiane; question qui affecte sensiblement la division des pouvoirs établie par sa constitution. Le gouvernement de l'Etat de la Louisiane, de même que celui des autres Etats de l'Union, est un système de contre-poids et de freins mutuels. En formant sa constitution, le peuple a voulu avoir le concours et du gouverneur et du sénat, dans la nomination aux places. En donnant au Gouverneur l'initiative, on a voulu ce prémunir contre les passions, les intrigues et les cabales auxquelles sont exposés des hommes agissant comme corps, en secret, et sans responsabilité. En investissant le sénat du pouvoir de rejet, on a créé une garantie contre l'abus que le gouverneur pouvait faire de la prérogative qu'on lui accordait de nommer.

Tant que ce droit de contrôle de la part du Sénat est exercé selon le véritable esprit de la constitution, c'est certainement un frein on ne peut plus salutaire et favorable à la liberté. Mais, toutes les fois que le sénat outrepasse les limites qui lui sont assignées et rejette les nominations qui lui sont soumises, parce qu'il préfère un autre candidat de son choix; alors peut-être se conforme-t-on à la lettre de la constitution, mais on en viole l'esprit, car, si par des rejets réitérés, le sénat pouvait forcer la nomination de son candidat favori, le peuple n'aurait plus le concours de la volonté du gouverneur et du sénat, mais seulement la volonté de ce dernier. Dans le fait le pouvoir de nommer est celui de confirmer appartiendrait tous deux au Sénat, et celui du pouvoir exécutif serait annihilé.

Le public s'occupe beaucoup de ce sujet, et quoique nous croyions sincèrement que le sénat n'a été mû par aucun motif indigne de lui, il est beaucoup de gens qui pensent que le rejet de nominations faites par le pouvoir exécutif, sur le seul motif de la préférence que peut avoir le sénat pour un autre candidat, pris dans son sein, serait, un exemple alarmant pour l'avenir.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi 1 février 1837.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement, par un message venu du sénat par M. Davis son secrétaire, la signature de l'orateur est demandée à un bill intitulé.

Acte relatif au secrétaire du sénat et au greffier de la chambre des représentans.

M. Ducros de la part du comité d'enrôlement, ayant rapporté le dit bill dûment enrôlé.

L'orateur l'a signé, le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

M. Sparks de la part du comité sur l'éducation publique a fait un rapport en présentant un bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la bibliothèque commerciale de la Nouvelle Orléans, lequel a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

M. Breshear, de la part du comité des améliorations internes, a fait un rapport en présentant la résolution suivante.

Résolu par l'assemblée générale des représentans de l'état de la Louisiane que le gouverneur soit autorisé et requis de nommer une ou plusieurs personnes compétentes pour faire une reconnaissance géologique minéralogique et botanique de cet état et qu'elles soient requises de faire à la prochaine législature un rapport général relatif à ses pierres, minéraux, fossiles, terreins, marécages, sources et produits végétaux afin d'être à même de juger s'il conviendrait de faire un relevé géologique scientifique complet de l'état touchant les intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux de l'état. Attendu aussi qu'il existe une grande étendue de terres dans les limites, de cet état sujettes, à de telles inondations qu'il est impossible de les cultiver, et attendu que celles qui sont maintenant en culture sont sujettes à être inondées par l'élévation graduelle du lit du Mississipi résultat ordinaire des ruisseaux qui se trouvent sur nos terres d'alluvion et attendu que les terres maintenant en culture qui bordent la rive nord du Mississipi dans ces anses qui courent de l'Est à l'Ouest, ne peuvent être garanties que lorsque soit fait de ces levées; il sont requis de faire des observations topographiques concernant les telles améliorations hydrographiques qui pourraient, faciliter le débouché du Mississipi dans le golfe ou autrement, préserver toutes les terres qui le bordent, des inondations d'où il en résulterait que l'industrie et l'entreprise seraient préservées de leur destruction.

Laquelle a subi sa 1ère lecture et a été renvoyée à demain pour être lue une 2de fois.

Le même membre de la part du comité des améliorations internes auquel était référée la pétition d'un grand nombre de citoyens de l'Est Baton Rouge demandant des secours de l'Etat, pour améliorer le chemin qui conduit de Baton Rouge à Liberty, a fait son rapport en présentant un bill intitulé.

Acte pour faire une appropriation pour le chemin de Baton Rouge à Liberty, lequel a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lue une 2de fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné M. Wadsworth a présenté un bill intitulé.

"Acte relatif aux chemins et Levées sur la rive droite du Mississipi (?) des propriétaires non habitées de la paroisse Plaquemine, lequel a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

M. Canon a donné avis que sous peu, il présenterait un bill intitulé:

"Acte pour incorporer la compagnie du canal du lac Borgne"

Conformément à l'avis qu'il en avait donné M. Webre a présenté le bill intitulé.

"Acte supplémentaire à un acte intitulé acte pour prescrire les formalités qu'il faut suivre en sommant le grand et le petit Jury, approuvé le 16 mars 1810"

Lequel a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois. [illegible]

L'orateur a soumis à la chambre une lettre de John M. Bartire, relative au portrait de Washington qui est maintenant placé dans la chambre des représentans.

Sur motion ordonné que la dite lettre soit référée au comité de dépenses casuelles.

ORDRE DU JOUR.

La chambre a pris en considération la résolution nommant un comité spécial pour examiner l'hôpital de charité et a adopté la dite résolution.

L'orateur a nommé mess Breshear; Kennedy et Boyle, de la part de la chambre, membres du dit comité.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion la chambre a repris en considération le rapport du comité judiciaire, fait hier auquel fut référé le bill intitulé: "Acte pour amender le premier paragraphe (?) à deux certaines limites prescrites de la paroisse Jefferson"

La chambre a pris en considération le dit bill sur motion, il a été référé au même comité.

La chambre s'est réunie conformément [illegible] à son rapport [illegible] la chambre [illegible] bill [illegible].

Acte pour [illegible] un acte relatif aux avoués [illegible] approuvé le 19 [illegible] 1836, lequel a subi sa 1ère lecture [illegible] a été renvoyé [illegible] pour être [illegible] 2de fois.

TROISIEME LECTURE.

Les bills intitulés:

Acte relatif à l'admission des avocats, à la pratique des lois dans les cours de l'Etat.

Acte pour venir au secours de la veuve et des héritiers de Joseph Meyers.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses du golfe du Mexique.

Acte pour incorporer la compagnie des compagnies de pompes de la Louisiane.

Acte pour amender un acte intitulé acte pour pourvoir à ce qu'il soit fourni aux jurys des différentes paroisses de l'état, copie des tableaux d'évaluation des propriétés taxables dans les dites paroisses et pour d'autres objets approuvé le 20 mars 1835.

Acte pour amender d'une manière ultérieure l'acte intitulé acte pour amender un acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carollton et pour d'autres objets.

Acte accordant à Charles A. Sewall le privilége exclusif de tenir un bac (Ferry) sur la rivière Rouge au port du Shrive, dans la paroisse de Natchitoches.

Acte ayant pour but de nommer un notaire public additionnel dans la paroisse de Natchitoches et

Acte pour incorporer le pensionnat de demoiselles de la ville de Monroe dans la paroisse de Ouachita.

Lesquels bills ont subi leur 3me lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une 3me fois.

Par un message venu du sénat par M. Davis son secrétaire, la chambre est informée du concours de ce corps, à la résolution relative à l'établissement d'un bureau de poste dans la paroisse des Rapides.

TROISIEME LECTURE.

La chambre a pris en considération le bill intitulé: acte pour amender et expliquer les articles 1034, 1035, 1036, 1037, 1038 et 1039 du code de la Louisiane en ce qui concerne les héritiers des administrateurs et pour d'autres objets.

Sur motion ordonné que le dit bill soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.

La chambre a pris en considération section par section le bill intitulé:

Acte pour amender les lois concernant les causes devant un Jury et pour d'autres objets.

M. Slidel amendé la 1ère section de manière à ce qu'elle ne s'applique qu'à la cour du 1er district seulement.

Pour l'adoption du dit amendement l'appel nominal a été demandé et il a paru que Messrs. Boyle, Brashear, Canon, Ducros, Frére, Grymes, Kenner, Kemp, McDonald, Morgan de Ouachita, Patin, Rodgers, Sidell, Somat, Wadsworth, Webre et Walker ont voté dans l'affirmative, 17 oui. Et que Messrs. Avery, Andrus, Bourg, Boosier, Conlon, Couvillon, Eason, Godbery, Lambremont, Morgan de St Landry, Phelps, Sparks, Sloan, H C Thibodeaux et Wilson ont voté dans la négative, 15 non.

En conséquence le dit amendement a été adopté.

Sur motion pour l'adoption de la première section telle qu'elle a été amendée et conçue en ces termes:

Sect. 1re. Il est décrété par le sénat et la chambre des représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, qu'à partir de la promulgation du présent acte, quand une cause en matière civile devra être jugée par devant un jury, dans les cours du district de la Nlle. district judiciaire et dans la cour de paroisse pour la paroisse d'Orléans, qu'aussitôt que les jurés ou plus se seront accordés sur un verdict, les dits jurés rentreront en cour, et informeront le juge de ce fait.

L'appel nominal a été demandé, et il a paru que Messrs. Boyle, Canon, Ducros, Forstall, Grymes, Kennedy, Kenner, Kemp, McDonald, Morgan de Ouachita, Patin, Rogers, Sidell, Somat, Wadsworth, Webre et Walker ont voté dans l'affirmative, 17 oui. Et que Messrs. Avery, Andrus, Bourg, Breed, Brashear, Coulon, Couvillon, Eason, Godbery, Lambremont, Morgan de St Landry, Phelps, Sparks, Sloan, H C Thibodeaux et Wilson ont voté dans la négative, 16 non.

En conséquence la dite section a été adoptée telle qu'elle a été amendée.

Sur la question pour l'adoption de la 2me. section du dit bill conçue en ces termes:

Sect. 2me. Il est de plus décrété, &c. que l'article 560 du code de procédure est et demeure amendé de manière que dans les cas civils soumis à un jury à l'avenir, pour revision de jugement, ne sera accordée pour les raisons que le jugement paraît manifestement contraire à la loi et aux preuves

L'appel nominal a été demandé et il a paru que Mr. Canon a voté dans l'affirmative 1 oui. Et que Messrs. Avery, Andrus, Bourg, Breed Brashear, Boosier, Coulon, Couvillon, Ducros, Eason, Forstall, Grymes, Godbery, Kennedy, Kenner, Lambremont, McDonald Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Phelps, Rogers, Shiell, Sparks, Somat, Sloan, H C Thibodeaux, Wadsworth, Webre, Walker et Wilson ont voté dans la négative 31 non.

En conséquence ladite section a été rejetée.

La question pour l'adoption de la cinquième section laquelle devient troisième, est conçue en ces termes:

Sect. 5. Il est de plus décrété, &c. Qu'à partir du jour de la promulgation du présent acte, le jour légal pour le juge du premier district judiciaire du [illegible] de la paroisse d'Orléans et le juge de la cour criminelle du premier district d'ajourner pour un long terme, jusqu'au premier lundi du mois suivant [illegible].

Mr Canon a demandé l'appel nominal et il a paru que Messrs. Avery, Andrus, Bourg, Boosier, Canon, Kenner, McDonald, Sloan et Wilson ont voté dans l'affirmative, 9 oui.

Et que Messrs. Breed, Brashear, Coulon, Couvillon, Ducros, Eason, Forstall, Grymes, Godbery, Kemp, Lambremont, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Phelps, Rogers, Shiell, Sparks, Somat, H C Thibodeaux, Wadsworth, Webre et Walker ont voté dans la négative, 23 non.

En conséquence ladite section a été rejetée.

Sur la question pour la passation finale dudit bill tel qu'il a été amendé, l'appel nominal a été demandé et il a paru que Messrs. Breed, Brashear, Canon, Ducros, Forstall, Grymes, Kennedy, Kenner, McDonald, Morgan de Ouachita, Patin, Rogers, Sidell, Sparks, Wadsworth, Webb et Walker ont voté dans l'affirmative, 17 oui.

Et que Messrs Avery, Andrus, Bourg, Boosier, Coulon, Couvillon, Eason, Godbery, Lambremont, Morgan de St Landry, Phelps, Sparks, Sloan, H C Thibodeaux et Wilson ont voté dans la négative, 15 non.

En conséquence le dit bill a été adopté.

Sur motion ordonné que le dit bill passé soit intitulé: "Acte pour amender les lois concernant les causes devant un jury en matière civile dans le 1er district judiciaire de l'état de la Louisiane."

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion la chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 10 heures A. M.

ERRATA du samedi 4 février; colonne 2, paragraphe 4, ligne 6, au lieu de *ce exprime encore*, lisez *qu'imprime encore*.

Colonne 2, paragraphe 6, ligne 14, au lieu de *regrettaient*, lisez regrettaient, do. do ligne 25 au lieu de *avisons du Congrès* lisez décision du Congrès.

DERNIERES DATES.

Boston	26 janv	Tampico	29 déc
New York	28 janv	Mexico	21 déc
Philadelphie	24 jan	Londres	23 déc.
Baltimore	27 janv	Liverpool	24 déc
Washington	26 janv	Paris	17 déc
Charleston	29 janv	Havre	19 déc
Havane	12 janv	Bordeaux	16 déc

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON DE SAMEDI.

400 balles	Mississipi		
530	do		13 1/2
304	do	do	13 1/4
967	do	do	13 1/4
12	do	do	12 1/2
1200	do	Louisiane,	16 1/2
3024			

MOBILE, 3 février 1837.

23 balles coton Alabama à 17 1/4; 13 à 16; 53 à 16; 11 à 16 4/4 8 à 16 1/2; 27 à 15 1/2; 12 à 16 1/8; 13 à 16; 117 à 13 1/4; 34 16 1/8, 30 16, 15 à 13 1/2; 3 à 16, 234 à 13 1/4.

NEW YORK, 28 janvier 1837.

Café—Il n'y a eu aucune grande variation dans cet article depuis notre dernier rapport. La demande qui continue à être toujours limitée, s'est principalement bornée au café du Brésil, dont 100 sacs ont été achetés par lots pour les besoins de l'intérieur de 11 à 11 cents. Les autres transactions ont été de 2 à 300 sacs Laguira à 12; 100 Java 15, 150 prime Cuba à 12 1/2; le tout vendu à 4 mois; et 300 qualité moyenne de Cuba à 10. 100 do triage à 8 1/2 comptant. L'approvisionnement de Brésil est considérable.

Coton.—Une bonne demande continue principalement de la part des manufacturiers, pour les qualités fines qui ont éprouvé en quelques occasions une légère augmentation. Pour toutes les autres qualités le prix entier a été obtenu. Les ventes faites pendant les trois derniers jours comprennent 300 balles Upland de 15 à 17 1/2; 300 Mobile de 17 à 19; et 300 Nouvelle Orléans de 16 à 18 3/4c, formant un total dans la semaine de 2100 balles. Les cours les plus élevés continuent à se réaliser et seulement à terme.

Bois de teinture—L'approvisionnement du bois de Campêche augmente, quoique la demande soit très limitée. La quantité commune du bois de teinture est en grande quantité et est négligée. Il ne s'est fait aucune vente.

Farine—Le marché pour les farines de blé, n'a éprouvé aucun changement depuis notre dernier rapport. La demande plus particulièrement pour celles de l'Ouest, est extrêmement limitée; les prix qui ont été les mêmes pourraient être réduits s'il se faisait quelques ventes considérables. Nous avons à mentionner des ventes de Georgetown à $11 75; 700 barils américaine vieilles et [illegible] à $ 7 50 jours; et 500 barils Richmond City Mills, Caffego à 11 75 comptant.

Mélasses—Quelques chargemens modérés sont arrivés et sont encore invendus. La seule demande qui se fait pour le moment se borne à de petits lots pour la consommation intérieure.

Riz—Il y a eu une demande très ferme pour cet article à des prix rangés à $3 62 1/2 pour le bon et 3 87 1/2 pour le premier. les ventes qui se sont montées pendant la semaine à 600 tierçons ont été principalement faites dans les meilleures qualités, et pour exportation.

Sucre—La diminution de l'approvisionnement a rendu cet article presque insignifiant. Les ventes qui ont eu lieu sont quotées aux mêmes prix; 25 boucauds environ de Guadeloupe (par le Havre) se sont vendus à 8 1/2 cts. 15 do Porto Rico à 7 1/2, et quelques Ste. Croix prime à 10 cents.

Tabac—Le marché est toujours calme et il n'est venu à notre connaissance aucune transaction dans cet article.

Fret—Pour Liverpool et le Havre continue à être calme.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $11 par baril. D'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 6 du courant) 29 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois livres pour un escalin pèseront vingt cinq pour cent onces, c'est-à-dire 36 onces et un quart.

Nlle Orléans, 4 fev 1837. D. PRIEUR, Maire.

6 fev.

ON demande un professeur d'anglais et de français. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 fev—4

Compagnie d'Assurance de l'Aigle.

LES actionnaires de cette compagnie se réuniront à leur bureau, pour l'élection annuelle des directeurs, qui aura lieu le lundi 20 du courant, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi. 6 fev

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est donné qu'il a été déposé au poste de l'hôtel de ville, un certain nombre de sacs de café, d'après les informations qui ont été recueillies paraissent avoir été volés. Les propriétaires sont invités à se présenter pour les réclamer, en faisant preuve des droits qu'il peut y avoir. 3 fev—3f

TRAITES sur Nantes, à vendre par E. JUETTE, 176, rue de Chartres.
4 fev

TRAITES sur Londres à vendre par M de LIZARDI & Co.
4 fev

CHEVAUX A VENDRE.

DEUX PAIRES de très beaux chevaux, s'adresser à l'écurie No. 186 rue Girod entre Carondelet et St. Charles 2 fev—3t

ACTE.

Pour amender un acte incorporant la Compagnie de la [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

Section 1. Il est décrété par le Sénat et la chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la 8me section de la charte de la susdite compagnie soit amendée de manière que la moitié du capital soit payée dans le laps de deux années à dater du jour de la passation du présent acte et que le montant entier du capital devra être payé dans l'espace de trois ans.

Section 2. Il est de plus décrété &c., que le capital des branches leur sera fourni dans la proportion que leurs capitaux auront respectivement au montant qui aura été payé pourvu qu'un quart du capital devra être fourni aux branches respectivement dans l'espace de trente jours après la passation du présent acte, et pourvu qu'à l'avenir les branches ne devront recevoir aucune portion de leur capital qu'après qu'un montant suffisant des paiemens partiels à faire par la suite du fonds capital de ladite compagnie aura été payé pour couvrir les dépenses de l'hotel et le terrein.

Section 3. Il est de plus décrété &c., Que les conditions de la quatorzième section de la charte primitive de ladite compagnie n'aura d'effet qu'à deux années après que le montant entier du capital desdites branches leur aura été fourni.

Section 4. Et il est de plus décrété &c., Que cet acte n'aura effet à moins qu'il ne soit accepté par le président et directeurs de ladite compagnie laquelle acceptation devra être officiellement communiquée au gouverneur par les président et directeurs de ladite compagnie.

Signé ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé CHARLES DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 3 janvier 1837.
Signé E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Salle d'Orléans.

A LA demande de plusieurs familles, lundi prochain (Lundi-Gras) 6 février 1837.

GRAND BAL PARE,
Précédé d'un
Bal d'Enfans,

Qui commencera à 5 heures et finira à 9.
Prix—Grandes personnes $1
Enfans 50 cts
31 janvier—6

LE SPECTACLE MAELZEL, de l'Automate joueur d'échecs; L'automate trompette et le Mélodium, &c., aura lieu tous les soirs, les dimanches exceptés, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, l'entrée par la rue Poydras.

On commencera à 7 1/2 heures précises
Prix d'entrée——$1; les enfans, moitié prix.
11 jan—6f

AVIS—La société existante entre les souscripteurs, sous la raison L. S. Waters & Co., est dissoute d'un commun accord, à compter de ce jour. Mr. L. S. Waters reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société.

Nlle. Orléans, le 2 fév. 1837.
L. S. WATERS,
BENJ. FLORENCE.
6 fev—6

LE soussigné a formé une société pour le commerce de toute nature concernant la grocerie, sous la raison de L. S. & W. Waters.

Nouvelle Orléans, le 4 février 1837.
L. S. WATERS,
WILLIAM WATERS
6 fev—6

BREVET D'INVENTION.

MOULIN à coton, inventé par Alexandre Jones, de la Nouvelle Orléans, et fabriqué par Robert Hill & Co., de New-York.

Ce moulin est calculé de manière à nettoyer le double de coton que nettoie le moulin ordinaire à un seul cylindre (aucune autre espèce n'ayant été mise en usage avant celui-ci) et à améliorer la qualité du coton.

On peut le fabriquer à faire l'ouvrage de 40 à 100 acres, et soit qu'il soit de grands ou de petite dimension, une seule personne est assez pour le travail, tandis que les moulins ordinaires exigent pour faire le même travail, 3, 6 ou 8 personnes.

Ce moulin s'entretient seul, les poteaux étant arrangés de manière à débarrasser le coton de tout les rebuts et saletés, avant d'arriver aux scies; et par l'arrangement bien simple d'une vice à chaque grillage, par où les portions passent, on peut l'entretenir plus ou moins vite, afin de préparer le coton comme il faut qu'il soit, pendant qu'il passe au moulin. Les scies sont placées sur deux jeux de cylindres et tournent en sens opposé, et sont nettoyées par deux rangées de brosses, qui tournent avec une telle rapidité, que chaque dent de scie, reçoit deux coups de brosse, avant de faire une révolution.

Le tout est mis en mouvement, comme dans les moulins ordinaires par une bande, et en activité par l'eau, la vapeur, ou les chevaux de la même manière que les moulins construits d'après l'ancien système.

On peut voir de ces moulin à coton travaillant à l'usine de Hanks, rue des Magasins, où il a été apporté à New York, comme étant le plus estimé avec des grâces consacrées de Charleston, Caroline du Sud, et les résultats obtenus ont prouvé que c'était une machine parfaite.

On fera fonctionner ce moulin en ville, en présence des planteurs et autres, aussitôt que les préparatifs que l'on fait à ces sujet seront terminés.

S'adresser pour plus amples informations au bureau de la lithographie d'Orléans, dans la rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks, à Alexander Jones, qui sera charmé de recevoir les commandes pour la fabrication des moulins à New York, lesquels seront délivrés aux planteurs assez à temps pour la récolte prochaine. Le prix des moulins varie suivant la grandeur de $250 à 300 piastres.

Aucune autre ne sera exécuté, s'il n'y a eu un agent de nommé en ville. 4 fev—3

WHISKEY—Rectifié à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

GRAISSE en feuilles—75 barils et 15 barils de graisse en feuilles, à vendre par
6 fev GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras

LE soussigné ayant pris en société M. S. Saint Cyr, les affaires à dater du 1er. février seront continuées, sous la raison de Chamau & Saint Cyr.
6 fev—3 P. CHAMAU.

LE public est prévenu de ne point prendre ni négocier un billet tiré par Le. Bringier, à l'ordre et endossé par P B Leefe pour la somme de 478 piastres. tiré le 23 août 1836 et payable à 6 mois.

Les conditions pour lesquelles la souscription en avait été faite n'ayant pas été remplies.
6 fev—3 P M VANDEGRIFF

GENIEVRE—100 barils de Genièvre américain, en dépôt et à vendre par
SLOEN & BROTHERS,
6 fev no 39 rue de la Nouvelle Levée.

EAU DE VIE—50 demi pipes de Bordeaux différentes marques en magasin à vendre par
SLOEN & BROTHERS,
6 fev rue de la Levée no. 39.

200 Bbls de farine fine qualité reçus directement, à vendre par
SLOEN & BROTHERS.
6 fev No 39 rue de la Nouvelle Levée.

LES soussignés s'engageront à livrer de 5 à 10,000 barils de coquilles, ou bassin, au chemin de fer ou au nouveau Canal.
W. E. & R. MURPHY.
6 fev No. 131 Vieux Bassin.

BLE—700 boisseaux de blé en bon ordre à vendre par
6 fev HEFFORD & BORGENFREY.

PEAUX DE DAIMS—Quelques balles de peaux de Daims d'Arkansas en magasin à vendre par
HEFFORD & BORGENFREY.

GRAISSE—Quelques barils de lard en magasin à vendre par
6 fev HEFFORD & BORJENFREY.

50 bls de mélasse en barriques et 30 boucauds de sucre en débarquement vis à vis la rue St Louis à vendre par
6 fev R. BRUGIER.

250 boucauds de sucre à vendre par
6 fev R. BRUGIER.

SALPETRE—100 sacs salpêtre en débarquement et à vendre à bas prix par
HOSKINS & WILCOCKS,
6 fev 51, rue du Camp.

LA Société de commerce de cette ville, sous la raison de A. M. Miranda & Co., est dissoute à dater du 1er. courant. Le soussigné reste chargé de la liquidation et de la continuation des affaires.
6 fev—15 A. M. de MIRANDA.

AVIS est donné à tous ceux que cela peut concerner, que le tableau du recensement de quatrième district pour l'Etat et la paroisse, sera déposé le lundi 6 du courant, pendant dix jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi, chez Mr. Benel Corna, rue Elmire, faubourg Montreuil. Vu les nombreux changemens qui ont eu lieu depuis un an dans ce district, nous prions respectueusement les vendeurs et acquéreurs de terrains de venir afin de rectifier les erreurs qui ont pu s'y glisser.
HONEL CORNU,
H. CANTRELLE,
6 fev—3 A. FORTIER.

PERDU hier soir, 4 courant, aux environs du théâtre d'Orléans, un petit portefeuille contenant plusieurs billets déjà échus et payés et autres papiers de nulle importance pour tout autre que celui qui les a perdus. La personne qui l'aurait trouvé recevrait des remerciemens, et une récompense si elle le disirait, en le remettant au No. 17, rue St. Louis, ou au bureau de cette feuille. 6 fev—3

VOITURES—H. BEACH & Co. ont en vente dans leur magasin un vaste assortiment de voitures, des meilleures fabriques, reçues par les derniers arrivages de New York, Philadelphie &c. il comprend des carosses, barouches, cabriolets, tilburys et stanhopes; c'est le plus complet assortiment des Etats-Unis.

Les acheteurs trouveront dans cet établissement tous les formes de voitures qu'ils peuvent désirer, à des prix modérés.

Au dépôt de voitures de la Louisiane, 44 et 48, rue Royale 6 fev

VINS, eau-de-vie, &c.—Les soussignés offrent à vendre en magasin les articles suivans,

100 barils vin de Marseille
100 do do de Bordeaux
150 do vin blanc
10 pipes genièvre de Hollande (Schedam)
20 do eau-de-vie de Cognac (J J Dupuy)
70 do champagne
100 barils vin de Madère
100 do de do Porto
100 paniers bouteilles françaises
40 do do anglaises
100 milles bouchons fins
40 do do longs
100 paniers huile
150 do champagne
30 caisses do rum,
300 do muscat (Frontignan)
300 do do Lunel
300 do vin rouge
50 do do blanc (barlac et sauterne)
60 do fruits à l'eau-de-vie
10 caisse curiosité do
125 caisses vin do
200 do liqueurs superfines
50 do curacao
30 do marasquino
75 caisses café vert
200 bouquets sucre
40 caisses confitures de la Havane
8 jeux de quinquets à billard
E BASTET & A DELAHARE,
6 fev 95, rue St Louis.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron, le mardi dernier, le jeune nègre ROBERT, âgé d'environ seize ans c'est un beau garçon, très intelligent et sachant parler français et anglais. On l'a vu rôder autour du bassin et dans la ville.

La récompense, promise ci dessus, sera payée à quiconque le logera à la geôle. Les capitaines de navires et de Steamboats et toutes autres personnes sont avertis qu'en donnant asile à ce nègre, ils encourraient les peines portées par la loi. 6 fev—4

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le nègre Paul, bien connu dans cette ville, ayant été [illegible] nombre d'années à la compagnie. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera le dit nègre à son maître, ou le mettra en geôle.
2 fev—6 U. BOULIGNY, Jr.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

☞ Pour les autres avis, voir la 4me. page.

SUCCESSION de Warbeck.—Vente par le registre des testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 janvier 1837. Il sera, le jeudi vingt trois février 1837, à midi, offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de William Caton, et pour compte de la succession de Isaac Warbeck

Deux lots de terre, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés par les numéros 1 et 2 du Filet A.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant William Boswell, Notaire public aux frais de l'acquéreur.

LUNDI, le 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu par le soussigné, juge de la paroisse de Jefferson, sur l'habitation de Mme. Ve. Eugène Fortier, à environ 15 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, en la même paroisse, rive droite du Mississippi, les objets suivans dépendans de ladite habitation, savoir:

Une machine à vapeur de West Point de la force de 30 chevaux; un moulin à sucre et un à farine mûs par la dite machine

24 Chevaux et mulets; 36 bœufs de tire, des vâches et autres animaux.

10 Charrettes à bœuf et à cheval, des charrues, herses et autres instrumens aratoires, une forge, un moulin à gru et à mil, un autre mûs par des chevaux, des cannes à sucre en ... et en grande quantité pour planter 150 arpens de terre, 5 à ... de cuivre, 6 ... des citernes et beaucoup de sucre, &c. &c.

Conditions. La machine à vapeur, le moulin à sucre et à gru, en un lot payable à 1 an de crédit en un billet endossé à la satisfaction des vendeurs; les autres objets comptant.

Nouvelle Orléans, ce 31 Janvier, 1837.
4 fev—14 DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson, cour des preuves. Succession de Pierre Volant Labarre. Samedi, le 11 mars prochain, à midi, en vertu d'un décret de la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, sous la date du 31 Janvier 1837 je vendrai à l'encan, à la bourse de l'Arcade rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Pierre Volant Labarre décédé, savoir:

1o Un morceau de terre situé derrière les 40 arpens de l'habitation appartenant au défunt, dans la paroisse de Jefferson sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 9 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, borné du côté d'en haut par l'habitation appartenant ci-devant à Louis D'Aquin et du côté d'en bas par l'habitation appartenant ci-devant à Ludger Fortier.

2o Un morceau de terre marqué no. 19 sur un plan de ladite habitation, fait le 9 mai 1836, par Alou D'Hémécourt député voyer. Ledit lot de terre mesure 380 pieds 7 pouces de face au fleuve Mississippi, ouvrant de manière à donner 14 arpens, 128 pieds 11 pouces de face sur une ligne, à une profondeur de 40 arpens, environ 2 arpens de ladite terre s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain.

Conditions de la vente: Un 5me comptant, la balance payable à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de Jean Baptiste Volant Labarre, et portant hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F. DUGUE, juge.
Le 4 février, 1837. 3 fev

TROUVEZ LE—Un cheval alezan avec gras, de moins il s'était grand il est petit, ayant une étoile au front, les quatre pieds ferrés, et la queue longue, échappé dans la soirée du dimanche, 29 janvier, de devant le théâtre d'Orléans un cheval a grièvement appartenant à Florange Drouet; il avait bride de ne porte une bride sans jaune, mors brisé, pas de selle.

Une récompense raisonnable sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné (ville de Lafayette) ou chez MM. Lavondais Charbonnet & co à la Nouvelle Orléans.
6 fev—8 HY. DUGUE.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1837.

L'ELECTION annuelle, par les actionnaires, de six Directeurs pour cette banque, aura lieu à la Maison de Banque le Lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
Par ordre de la Direction.
4 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

Bureau de la Compagnie de Navigation de l'Ouest et d'Assurance contre l'Incendie.
Nouvelle Orléans, 26 Janvier 1837.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie le Lundi, 6 Février prochain, entre 11 heures du matin et 2 heures après midi.
26 jan—10 GEO RICHARDSON, Secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de Banque de la Nouvelle-Orléans, le 20 jan 1837.

LES Actionnaires de cette Compagnie sont prévenus qu'ils doivent payer au bureau de la Compagnie Mercredi le 15 Février prochain, le montant de $40 par action sur le capital.
20 jan—15 R. BRENAN, cais.

Compagnie du Chemin à coulisses d'Atchafalaya et de la Banque.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 pour cent, payable le lundi 13 février prochain.
Par ordre de la direction.
2 fev 9f ROBERT DIXON, caissier.

Compagnie des Améliorations du faubourg Franklin.

DES soumissions écrites pour la coupé des bois dans le faubourg Franklin, jusqu'à la promenade des Florides, seront reçues jusqu'au 15 février au bureau de la compagnie, passage de la Bourse, entre Conti et St. Louis, ou au bureau du président de la compagnie, M. L. U. Gaiennié secrétaire de la 3me. municipalité. C. A. ROUSSELIN,
3 fev—19 Secrétaire.

LE bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans, a été transporté rue Royale no. 153 entre Toulouse et St. Louis, près de la banque Consolidée. J A DUREL
4 fev—3t Secr.

A VENDRE par F. Tio, rue Ste. Anne, No. 56.
130 sacs de café vert de la Havane débarqué des goëlettes Omer et Alcyon,
60 milliers cigares de la Havane
12 barils de piment et poivre du Tabasco.
60 sacs de gros poivre de Tabasco.
100 caisses de sucre brun. 4 fev—3t

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Vincent, h. c. l. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les moyens pour lesquels le compte présenté par Jean Jacques Jenard, exécuteur testamentaire de la succession de feu Pierre Vincent, homme de couleur libre, ne devrait pas être homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
4 fev Régistre des testamens.

FRANKLIN FAUBOURG IMPROVEMENT COMPANY.

SEALED proposals for the cutting of timber in said faubourg as far as Florida promenade shall be received to the 15th of February, at the office of the Company, Exchange place, between Conti & St. Louis sts. or at the office of the President of the company M. L. W. GAIENNIE
3d Municipality, C A ROUSSELIN,
feb 3—19t Secretary.

Louisiana State Bank,
New Orleans, February 1st 1837.

A Dividend of the profits of this Bank of twenty per cent upon the amount of the capital paid in, has been, this day declared and will be paid on or after Friday the 10th inst.
12 RICHARD RELF, Cashier.

Citizens' Bank of Louisiana,
New Orleans, 3d January, 1837.

THE annual election, by the stockholders, of six Directors for this institution will be held at the banking house on Monday the 6th February next, between the hours of 11 A M and 2 P M.
By order of the Board,
jan 4 J. B. PERRAULT, Cashier

UNION INSURANCE CO
New Orleans, Feb 2, 1837.

THE books of the Union Insurance Co will be re-opened this day at 10 o'clock at the banking rooms of Atchafalaya R R Banking Co, by order of the Commissioners
feb 2 COMMISSIONERS

Commercial Bank of N. Orleans.
New Orleans, 24 Feb. 1837.

THE annual election of eleven Directors for this Institution, to serve the ensuing year, will be holden at the Banking House on Monday the 6th of March proximo, between the hours of 9 A M. and 2 P M.
1 3 EDWD. DUPLESSIS, Cashier.

NOTICE is hereby given to the proprietors of the First and Third Districts, of the 3rd municipality, that the assessment roll is completed, and shall be exposed during ten days, at the Council of the Third Municipality, also at the office of the Collector on [illegible] &c, in order to make any alterations if necessary, before the same be handed to the State Treasurer.
J F BARTHELEMY,
JOHN QUERRE,
feb 2—10t PH LAMBERT.

NOTICE—The undersigned having been appointed administrator of the estate of the late Jean Michimond, apothecary, hereby requests all persons having claims against said estate, to present the same, and all persons indebted to said estate, will please make immediate payment to
JOSEPH VIGO,
feb 2 corner of Magazine and Girod sts

NOTICE TO BUILDERS AND CONTRACTORS

SEALED proposals will be received by M W HOFFMAN, Esq. President of the New Orleans and Nashville railroad company, at the office of the said company, till Wednesday the 22d February next, for the construction of the following works, in and near the town of Uncle Sam, to wit:

First, the erection of a hotel, the main body of the building, to be 104 feet long by 70 feet wide, and two wings, each 91 feet long by 48 feet wide. The whole to be surrounded by a Colonnade 12 feet in width, consisting of 70 columns of the Doric order, 24 feet in height, the whole to be elevated on a basement of 7 feet high above the surface of the ground. The basement story to be built of brick. The proposals will state, for the construction of the building, whether in brick or of wood. The plan, elevation and specifications, will be deposited at the office of the said company for reference, where every information necessary to a close and full understanding of the plan will be given.

Secondly, the construction of a bridge across the river Tangipao, opposite to the town of Uncle Sam. The bridge to consist of two openings, each 100 feet long. The road will be thrown up a height of 4 feet, 20 feet wide at the surface, rounded to the form of a section to be exhibited, and covered with gravel of 9 inches in depth, both sides of the road to be fenced. Over the sloughs, brick arches, or trestle bridges to be erected. The contractor, proposing, must describe the kind of bridge he proposes to erect, and the price per running foot. The road will be across the river side of the Tangipao, and about half a mile in length.

Thirdly, the construction of a dam across the river Tangipao, about 4 miles above the town of Uncle Sam. The raising and completion of a race from the dam to the town of Uncle Sam; the excavation will consist of sand, clay and gravel. The plan and specifications for the above works will be exhibited at the office of the said company, where reference for particulars can be had at any time.
M W HOFFMAN,
C WOODROOFF,
MARTIN GORDON, Sr
jan 21—6t eow Commissioners.

FIFTY DOLLARS REWARD.

STRAYED from the lower Beef Market, on the morning of the 18th January [illegible].

A light [illegible] Horse with a long switch tail, a white star in his forehead, above fifteen hands high. Whoever will secure the said horse to John Jookman, store No [illegible] Market, or in the city of Lafayette, will receive the above reward.
feb 4 3t

RECTIFIED Whiskey—For sale by G DORSEY, 44 New Levee.

Ventes à l'Encan.

PAR J. LEVY.

CE SOIR—Commencera la vente des vases et des superbes marchandises, reçues directement de Liverpool et du Havre par la 2e. étage du magasin d'encan, vis à vis l'Arcade de Banks, rue des Magasins, qui a été très bien assorti, exclusivement pour la vente du soir; parmi lesquelles une quantité d'articles, les suivants sont dignes de l'attention des personnes tenant maison et du public en général: des superbes pendules, des vases de fleurs, services, des flambeaux plaqués et argentés, lampes, astrales, dorées et bronzées, des verres taillés anglais, pendules en ébène et albâtre, beaux ouvrage pour dames, boites à musique, nécessaires pour hommes, des bureaux portatifs en bois de rose, avec ce qui est nécessaire pour la toilette, en argent, tabatières, moutardiers, porte-crayons, d'or et d'argent, nécessaires pour hommes, pistolets, fusils et pistolets, rasoirs et rasoirs, échecs, écritoires en bronze, couteaux à papier &c. Les marchandises seront exposés pendant le jour pour les examiner.
La vente commencera à 5 heures et demie. 6fev

Vente Renvoyée.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LA vente de la cargaison de la barque Nautilus, en face de la rue des Ursulines, consistant en vins Malaga, raisins muscatel, annoncée pour samedi passé aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi.
Conditions: à la vente. 6 fev

PAR J. M. BACH.

IL sera vendu samedi, 11 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins.

Trois lots de terre dans le faubourg Lafayette dans l'îlet no 20, limité par les rues des Magasins, Philippe, Obéissance, et la rue Prytanée; de la contenance chacun de 25 pieds 3 pouces 6 lignes sur la rue des Magasins à 153 pieds 3 pouces de profondeur. Ces lots seront désignés par un plan qui sera visible à la bourse [illegible].

Conditions: Un quart au comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction, portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

L'acte de vente pardevant M. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 fev

Pour cause de départ.

PAR S. DOMINGON & BARHETT Sr.

IL sera vendu mardi, 11 février, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes, savoir:

Les îlets et Terrains situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations Macarty, Olivier et Lombarde, désignés comme suit; les terrains 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16 et 17, îlet 29; îlet 25 avec maison, cuisine, puits, latrine et un pieux debouts: les îlets 66, 65, 73, 75, 85, 87, 88, 89, 90, 91 et 92. Le canal fait par Mr. Daniels donne une grande valeur à ces lots en ce qu'ils égoutent facilement dans ce canal et que le transport des objets peut se faire par la voie de ce canal en ce que les chemins soient impraticables.

Un Terrain derrière Francaty, à deux lieues environ du fleuve, rue Piété, ayant face à la dite rue, 64 pieds, et s'étendant l'îlet en lignes parallèles, et mesurant 64 pieds face à la rue Louise.

Une maison, encoignure Moreau et Espagne, ayant 60 pieds français à la rue Moreau, et 54 pieds à la rue d'Espagne (mesure française).

Un Terrain rue St. Claude, entre l'Esplanade et la Loge l'Amitié Fo.itre, ayant 32 pieds 11 pouces plus ou moins de face sur 128 pieds de profondeur; les bâtisses faites et payées.

Une belle et agréable résidence sur l'Esplanade entre Amour et St. Claude. Le terrain mesure 62 pieds 11 pouces, 2 lignes face à la rue Esplanade, sur 128 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue d'Amour, et 122 pieds 10 pouces de profondeur du côté de la rue St. Claude. Il y a sur le dit terrain une jolie maison haute en briques, une écurie à ... à compagnie, de 4 chambres à domestiques, cuisine, cave, dépense, échafaud à repasser, à bain, lavoir avec une cave de 2000 gallons, une de la 2000 gallons recevant les eaux de la maison principale, deux puits, 2 jardins, écurie pour 2 chevaux, remise pour 2 voitures, et plusieurs chambres pour harnais, fourrage, bois, charbon &c.

Cette propriété sera vendue avec 170 actions de la Banque l'Union, au pair. Les personnes qui désireraient faire l'acquisition d'une ou plusieurs des propriétés sus-décrites sont priées d'aller les visiter.

Les actes de ventes seront passés chez Théodore Seghers, not. pub aux frais des acquéreurs qui se feront mettre en demeure à leur frais. Les conditions seront connues le jour de la vente, et les plans des terrains faubourg Washington et de la propriété sur l'Esplanade, exposée à la Bourse le jour de l'encan.
4 fev—6

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 9 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis. —Une machine à vapeur de la force de 25 chevaux, un parfait état avec un moulin dont le grand dont la grand roll est fondue plus un équipage de cinq chaudières de fer battu et cuivre; 12 bacs à sucre; 2 citernes à sucre, 16 matelas de cannes à cabane roulés. Conditions, pour la machine à sucre et le moulin, 6 et 12 mois, l'équipage à 60 jours et pour le reste comptant. Le tout devant être enlevé aux frais de l'acquéreur à leur risque et péril, immédiatement après la vente.
5 fev

PAR J. M. BACH.

SAMEDI 11 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade rue Magasin, il sera vendu,

UNE SCIERIE DE GRANDE VALEUR.

Ayant près de 360 pieds de face sur la rivière, situé faubourg l'Annonciation et joignant le faubourg Livaudais. Cette propriété est louée pour 6 ans à $8,500 de par année.

Conditions un quart à 6 mois, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit sans intérêt, le plan sera exposé quelques jours avant la vente.

Acte de vente sera passé pardevant M. Felix Grima not. pub. aux frais de l'acquéreur.

AUSSI.

Sept lots de batture de valeur dans le faubourg Bouligny ayant chacun 60 pieds de face sur 250 à 400 pieds de profondeur.

Conditions: 1/4 à six mois, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés avec hypothèque.

L'acte de vente pardevant M. H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acheteur. 6 fev

PAR J. LE CARPENTIER.

LUNDI 6 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de l'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra,

6 Sacs de café avarié apporté par le brick Eveline, cap. Jackson, venant de la Havane 4 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI 6 du courant, à la Bourse de l'Arcade, à midi précis, il sera vendu sans réserve,

56 TERRAINS,

situés au faubourg Livaudais et Carrollton, dont 48 terrains à Carrollton, dans les îlets A et B, d'après le plan exposé à la dite Bourse de l'Arcade.

3 TERRAINS,

au faubourg Livaudais face à la rue Washington, entre les rues Clement et Plaquemines ainsi d'après le plan exposé à la dite Bourse.

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, en l'étude de T Seghers notaire aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAR J. M. BACH.

IL sera vendu, mardi 7 Fév 1837, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magasin, pour compte des héritiers de E. Caillard, décédé, la propriété à l'encan, et ci après désignée à l'avantage des heureux héritiers.

1 Lot de terrain dans le faubourg Marigny, situé dans l'îlet borné par les rues Rampart entre les rues de Louis et Conti, de la grandeur de 36 pieds 3 pouces et 9 lignes de face, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur, désigné dans un plan dressé par [illegible], dont une copie est déposée entre les mains du [illegible], de novembre, à raison de $60 par mois.

Conditions: l'acquéreur prendra la responsabilité de trois billets de $1500 chaque, au 13 avril 1837, 13 octobre 1837 et 13 avril 1838; et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'au parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Félix Grima notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 janv

IL sera vendu, à l'encan, vendredi, le 10 février à midi, par le juge Octave Rousseau à l'habitation Lecoste, sur la rive gauche de la rivière à 5 lieues plus haut que la ville.

Le fonds entier, consistant en,
10 chevaux,
7 mules,
10 paires de bœufs.

1 moulin à sucre vertical en fer, une couple de chaudières à sucre, ensemble avec tous les voitures, charrues et autres instrumens aratoir et tout autre objet appartenant à l'habitation.

Une grande quantité de cannes, en masse suffisante pour planter cent arpents de terre.

Conditions: pour ... au dessous de 300, 60 jours crédit en papier endossé à la satisfaction payable à la Nouvelle Orléans. 21 jan—10

BILLETS SORTIS AU TIRAGE DE SAMEDI DERNIER.

15 73 14 39 12 11 5 43 44 65 66 17

LOTERIE

Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita, APPROUVÉ LE 21 MARS 1836.

Classe No. 5, pour 1837,

Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 11 février 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1 PRIX	de	$12,000	est	$12,000
1	"	[illegible]	"	[illegible]
1	"	[illegible]	"	[illegible]
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,170	"	1,170
10	"	1,000	"	10,000
10	"	500	"	5,000
10	"	200	"	[illegible]
[illegible]	"	[illegible]	"	[illegible]
770	"	140	"	22,000
[illegible]	"	[illegible]	"	10,000
[illegible]	"	[illegible]	"	[illegible]
[illegible]	"	[illegible]	"	[illegible]
2760	"	10	"	27,600
23426	"	5	"	117,180
27314 PRIX		montant à		$ 362,880

☞ Les billets sont seulement de cinq piastres, moitié $2,50, quart $1 25; paquets de 25 billets 125 gratis devant tirer $60, et pourront tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; ou No 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
14 janv—dm A. E. MEAD, Directeur.

A LOUER—Une belle maison à deux étages et en briques, avec magasin, rue Royale près de la banque de la Louisiane. On peut donner de suite possession, s'adresser à
D N HENNEN.
25 jan 27 Coin de direct à la Douane.

A LOUER deux hautes de maison à l'épreuve du feu, s'adresser sur les lieux à [illegible].
25 jan—6 No 5 rue [illegible].

Compagnie de la Pêcheries par [illegible] et de la Banque.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 pour cent, ou de $1 20c par action sur le capital de cette institution; ce dividende sera payé aux détenteurs d'actions à leurs fondés de pouvoirs, à la Nouvelle Orléans, le 13 février, ou après, et aux agences de la compagnie à New York et Philadelphie le 15 février prochain au après.
1 fev J. M. HOUSTON, caissier.

$50 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu le 18 janvier, dans la matinée au marché à la viande un cheval alezan avec longue queue, ayant une étoile blanche sur le front et de la hauteur de 15 paumes.

La personne qui remettra ledit cheval à John Jackman, no. 53 marché à la viande à son magasin ou à la ville Lafayette, recevra ladite compense ci-dessus.
4 fev—3t

EAU-de-vie—[illegible] à vendre par
L D C WOOD,
3 jan 28, rue Poydras.

FAUB. BARRETT Sr.

IL sera vendu [illegible], à midi, il sera vendu à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis.

Un lot de valeur, situé dans le faubourg Tremé, de 34 pieds 6 pouces sur la route du bayou, et 89 pieds 4 pouces sur l'Esplanade, sur 120 de profondeur sur la rue des Ursulines qui divise le dit lot de celui No. 7, 130 pieds 2 pouces de profondeur (mesure française) sur la ligne qui le divise du lot No. 9. Le lot suivant vendu est celui No 8 avec toutes les constructions et améliorations, suivant le plan exposé à la Bourse.

Conditions à la vente. 6 fev

VENTE par la Cour des Preuves—Succession de Dr Joseph Conand.—Mardi le sept de février 1837, à 10 heures du matin, sur l'habitation sucrerie ci-après décrite, en vertu d'un décret de la cour des preuves de la paroisse de l'Ascension, seront vendus définitivement et sans réserve, pour opérer un partage entre les intéressés et par le ministère de l'hon. E. Duffel, juge de ladite cour, les biens immeubles, esclaves et mobilier suivans, formant partie de la communauté de gains et d'acquêts, qui existait entre feu le Dr. Joseph Conand et sa veuve survivante, savoir:

1o. Une habitation sucrerie, située en la paroisse de l'Ascension, rive droite du Mississipi, à deux milles environ au-dessous de Donaldsonville, la terre ayant sept arpens quatre toises et quatre pieds de face au fleuve, les lignes latérales ouvrant d'environ onze degrés 54 minutes et comprenant jusqu'à quarante arpens de profondeur, une superficie de ...acres, plus la double concession courant jusqu'à 80 arpens du fleuve ayant une forme irrégulière et contenant une superficie 358 acres, et une autre morceau de terre contigu à la double concession à 40 arpens du fleuve ayant une superficie 36. 90 acres. Toutes ces terres propres à la culture et celles dans la profondeur couvertes d'une immense quantité de cyprès et de frêne, d'une grande valeur. Cette habitation bornée en haut par Ignace Dugas et en bas par la Ve. Louis Mollère, est située à la partie supérieure de "Grand remous", duquel on peut durant tout le tems des hautes eaux et des crues choisir et ... des milliers d'arbres de grand prix qui se trouvent dans les énormes amas de dérives qui s'y rassemblent sans aucune frais de remonte. C'est aussi la meilleure place même sur le Mississipi pour les moulins à scier. Sur cette habitation il y a une maison de maître bonne et logeable; une nombre suffisant d'excellentes cabanes à nègres, d'étables, écuries, magasins et autres logements et bâtisses nécessaires et une belle et très grande sucrerie avec cellier deux purgeries, en briques, complètement pourvues de citernes à ... joint carrés, ... de canne ... à sucre, une ... tenant un moulin et une machine à vapeur, construction de ... et enfin tout ce qui est requis pour la conduite d'une grande roulaison. Il y a de plus sur l'habitation tout ce qui est nécessaire en fait de bestiaux, chevaux, bœufs de tire, charrettes, charrues, herses, coutres, pioches, pelles, bêches, pics, haches, couteaux, outils de tonnelier, de charpentier et de forgerons, &c. &c. Aussi une forte provision de maïs et de fourrages produits de la dernière année. Egalement quantité de cannes de plants pour l'année suivante de manière à pouvoir ... pour cette année une récolte d'environ quatre cents boucauds de sucre, tout en réservant la terre nécessaire à la récolte des maïs et fourrages. Des améliorations sur cette habitation ne sont point vendues avec la terre le moulin à scie et ses dépendances qui sont des ... lesquels appartiennent à M. V. Cherbonnier qui a obtenu un bail de trois ans de l'emplacement sur lequel ils se trouvent, savoir: pour la première des années sans loyer et la deuxième année pour les deux autres, et à la charge, à l'expiration du bail de trois ans, de faire enlever ... le dit ... M. Cherbonnier ne pouvant ... de 160 pieds de ... tout près ... à l'expiration de terme il sera tenu de retirer l'établissement du terrain.

Avec les propriétés ci-dessus et en un seul et même lot seront vendus les soixante esclaves ci-après décrits étant les mêmes qui jusqu'à ce jour ont été employés à cultiver l'habitation et faire le sucre, savoir:

Joe Even commandeur, âgé de 32 ans; Hercules 27; Lewis Terry 30; Roger 50; Thompson 56; Abram 26; Dick 30; Merica, excellent tonnelier, 50; George 27; Frederick 43; Aaron 32; Joe White 32; Yellow Isaac excellent charpentier, 40; Isaac Glover 32; Giles 30; Old Henry 59; Big Jim 50; Charles Glover, marron, 40; Talbert 26; Strother 20; Darby 36; Mingo 36; Moses 27; William 28; Nathan 27; Frank 18; Old John 64; Little Joe 14; Ben 14; Washington 14; Tom 16; Old Will, infirme, 52; Thornton 21; Jacob 23; Jim Raps 40; Lewis Tapster 36; Paul, créole, 34; Little Frank 18; Dandy 55; Almey 26; Charlotte 12; Kitty 16; Betsey 32 et ses enfans Frances 10 ans et Clara 3; Eloise ... et ses enfans William 3 ans; Eliza 3; Edmond 6 mois; Louisa 22; Rose 21 et son fils Enoch 2 ans; Polly 23 ans et ses enfans Victoria de 6 ans et Adèle 3 ans; Mathilde 21 et son fils John d'un an; Tinca 45 ans et son fils Adam d'un an; Patsey 50. Tous ces esclaves habitués aux travaux de cette habitation et les connaissent parfaitement. Il y a dans le moulin à scie et appartenant à l'habitation, un moulin à farine lequel pendant trois mois après la vente sera mû par la machine du moulin à scie; après ce tems l'acquéreur devra le retirer et pourra l'emmener à la machine de moulin à sucre.

Tous les objets ci-dessus seront vendus en un seul lot.

N. B. Par convention nouvelle avec M. Cherbonnier, l'acquéreur de l'habitation sucrerie aura la faculté d'éteindre le bail de trois années et de devenir en même temps propriétaire du moulin à scie, pour la somme de $7000 payable moitié à un an et moitié à deux ans en billets bien endossés, mais il devra déclarer au moment de l'adjudication, faute de quoi le moulin à scie avec son bail sera de suite revendu aux enchères publiques, aux conditions ci-dessus. La vente de ce moulin comprendra toutes les bâtisses accessoires, ateliers, forge, cheval et tout le mobilier servant à sa conduite.

Des inventaires du mobilier de l'habitation sont ... de celui du moulin sont déposés, [illegible] à la Nouvelle Orléans, chez M. H F Debleux.

2. Une habitation située à la paroisse St. Jacques sur la rive gauche du Mississipi, à 22 lieues environ au dessus de la Nouvelle Orléans, ayant cinq arpens de face au fleuve entre lignes ouvrant de deux degrés, courant jusqu'à 40 arpens dans la profondeur, plus la double concession qui y appartient, laquelle a été achetée des Etats Unis, le tout borné en haut par Valentin Thériot et en bas par les héritiers de Jos Tomlet, aussi un autre morceau de terre séparé du précédent seulement par la terre des héritiers Tomlet, ayant un arpent de face et 40 de profondeur et la double concession qui lui appartient. Sur l'habitation il y a une excellente maison de maître, divers autres bâtisses et de beaux arbres chênes et pacaniers.

3. Un grand appareil pour la fabrique du sucre d'après le procédé d'A. Leon, le composant principalement d'une chaudière à bascule; de cinq grandes chaudières carrées, de bacs, tuiles et pompes, &c tout en cuivre.

4. Un moulin à sucre horizontalement, avec ses appareils et engrenages et la charpente, c'est le moulin qui servait sur l'habitation avant l'achat des nouveaux moulin et machine présentement en usage.

CONDITIONS.

L'habitation, les esclaves, &c. compris dans le premier lot ainsi que les terres à St. Jacques seront payables un quart comptant, un quart à un an, un quart à deux ans et le quart restant à trois ans de la vente; pour les paiemens à terme il sera donné des billets endossés à la satisfaction de la tutrice et du subrogé tuteur des héritiers mineurs, et une hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les actes de vente, si les vendeurs le requièrent au moment de la vente, seront passés à la Nlle Orléans, devant Théodore Seghers, notaire public, autrement ils le seront devant le juge de la paroisse de l'Ascension.

L'appareil en cuivre et le moulin à sucre seront vendus payables dans un an par des billets endossés de la manière ci-dessus indiquée.

Délivrance des biens vendus ne sera donnée qu'après que l'argent et les billets auront été fournis ou tout au moins déposés entre les mains du notaire passant les actes de vente.

Pour plus ample informations, s'adresser sur les lieux ou à la Nlle Orléans, No. 91, rue de la Douane, à M. H. F. Debleux. 26 jan—25 23, 24, 2, 4, 6

POUR LOUISVILLE—Le très beau bateau à vapeur Rob Roy, capitaine Wm. Wright [illegible] pour le fret ou passage pour le port ci-dessus et ports intermédiaires, lundi 6 courant. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
6 fev M. FORSYTH GOODWIN & Co.

[illegible] le bâteau à vapeur [illegible] W. [illegible] part régulier entre la [illegible] Orléans et Plaquemines, laissant la Nlle Orléans, les Jeudi et les Vendredi à 10 heures A. M. [illegible] dimanche à midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
[illegible] & FRERES
6 fev 30, Vieille levée.

POUR NEW YORK—Le navire ALABAMA, capitaine C C Berry, un des paquebots de la nouvelle ligne, partira jeudi 9 février, ayant été inévitablement retenu jusqu'à ce jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
6 fev FRANKLIN & AMES, 55 rue du Camp

POUR GALVESTON—Le beau brick JANE, doublé et chevillé en cuivre capitaine Williams, tirant peu d'eau, partira dans peu de jours, comme paquet régulier pour le port ci-dessus pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
6 fev T. TOBY & BROTHER, rue du Camp no 36.

POUR LA VERACRUZ—La goëlette Merced, en chargement du reste de son fret et de ses passagers devant partir sous toute pour sa destination mardi prochain.
6 fev—2 F. TIO, 56 rue Ste Anne

POUR NEW YORK.—Passage seulement. Le brick Hudson, capitaine Nowell, ayant de beaux emménagemens, prendra des passagers, s'adresser à
4 fev L H GALE, 23, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—Le beau navire [illegible] Pocher, a besoin de 250 balles pour achever son chargement, pour ce fret ou pour passage s'adresser à
4 fev L H GALE, 23, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Passage seulement—La goëlette Général Hayne, capitaine Vose, ayant de beaux emménagemens, prendra des passagers, s'adresser à
4 fev. L. H. GALE, 23 rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le brick CAYNON [illegible] capitaine [illegible] désire 200 balles pour fret ou passage s'adresser.
6 fev BOSEY & ABBOTT.

POUR VELASCO & BRAZORIA.

La goëlette paquebot régulier Texas, cap. H Parker, doit partir immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse à coton d'en bas ou à
3 fev JAMES REED & Co. 25, rue Royal.

Pour la Baie de Galveston.

La solide et fine voilière goëlette Tremé, cap. McNeil, partira bientôt, pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 16 passagers à la chambre, s'adresser au cap. à bord, vis-à-vis le poteau no. 48 ou à
3 fev EASTMAN & FRERE, 28, vieille levée.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire fin voilier MONTICELLO, capitaine Lowen, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à
4 fev L H GALE, 23 rue de la Commune.

A LOUER.

La chaloupe DU DEIDAMA, capitaine Jones, de 40 tonneaux, pouvant porter 40 boucauds ou tiers, 3 1/2 pieds d'eau lorsque elle est chargée à louer pour quelques voyages pour aller à Galveston ou d'autres bons ports, étant neuve et bien construite, il sera tout étant de suite comme étant bien chargée. S'adresser à
2 fev W. E. & R. MURPHY, No. 131, au vieux Bassin.

POUR MATAGORDA, Texas.

Premier navire.

LA nouvelle goëlette URCHIN, cap. The Bridge sera expédiée de suite, pour fret ou passage s'adresser à Jane & M'Donald, rue du Camp no. 63, ou au capitaine à bord. 3 fev

DOCTEUR EASTON, accoucheur, rue des Magasins, No. 53, édifice de l'Arcade. Références no. 33, encoignure Bienville et Douane. Références—Dr. Valentine Mott, James Webster M. D. New-York.—C. A. Luzenberg M. D. Nlle-Orléans. [illegible]